

FICHE PAYS

TOGO

CONTEXTE GENERAL



- **Monnaie** : France FCA (1 € = 656 FCFA)
- **Population** : 6,6 Millions
- **Contexte politique** : Dernières élections présidentielles en avril 2015 ( Faure Gnassingbé réélu pour un mandat de 5 ans)  
Mise en oeuvre de la décentralisation non effective. Les premières élections municipales sont très attendues mais toujours reportées.
- **Organisation territoriale** : Régions (5) / Pré-fectures (35) / Communes urbaines (21) / cantons/villages
- **IDH** : 0,47 ; rang 166ème /187 (PNUD 2014)
- **Part de la population rurale** : 60 %

LES ENJEUX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Principales problématiques

- Des ressources en eau abondantes mais inégalement réparties et accessibles
- Un déficit de production et une surexploitation des eaux souterraines sur le bassin côtier (Lomé)
- Très faible taux d'équipement en systèmes d'assainissement, aucun traitement des eaux usées
- 1/3 des ouvrages AEP en panne prolongée, des compétences de gestion/exploitation à renforcer
- Un processus de décentralisation inachevé, une réforme institutionnelle du secteur à opérationnaliser
- Une mobilisation insuffisante de ressources financières face aux besoins d'investissement

Taux d'accès	en milieu rural	en milieu urbain
Eau potable	41 %	92 %
Assainissement	2 %	25 %

Source: Rapport JMP 2014

LE CADRE INSTITUTIONNEL

Cadre Juridique

- **La politique nationale en matière d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural et semi-urbain**, adoptée en 2006, définit les axes suivants pour le développement du secteur de l'eau:
  - l'approche intégrée des projets AEPA: points d'eau + ouvrages d'assainissement + éducation à l'hygiène;
  - Le principe de non gratuité du service public de l'eau;
  - Les usagers comme principaux décideurs et gestionnaires des systèmes AEPA: planification des ouvrages, choix des modes d'exploitation, recouvrement des coûts de fonctionnement, entretien, renouvellement;
  - En l'absence de communes, la maîtrise d'ouvrage locale est partagée entre l'association des usagers (AUSEP) et les services techniques de l'Etat (Directions régionales).
- **Le Code de l'eau**, adopté le 8 juin 2010, base légale de la politique de l'eau au Togo. Son principe directeur repose sur la gestion intégrée des ressources en eau par bassins versants, pour assurer aux populations un accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement, et garantir la préservation de l'environnement.
- **La Loi portant organisation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques** (juin 2010)
- La Politique Nationale d'Hygiène et d'Assainissement pour le Togo (PNHAT) est en cours d'adoption.

## DOCUMENTS ET RESSOURCES

Echanges d'expérience, base documentaire, ap-pui-conseil aux projets: [www.pseau.org/pays](http://www.pseau.org/pays)

[Etat des lieux de la coopération décentralisée France-Togo](#) (Anne-Claire Adet, septembre 2010)

[Country Status Overview](#) (Togo) en matière d'eau et d'assainissement (Banque mondiale/BAD, 2009-2010)

## QUELQUES PROJETS EN COURS

**Banque Mondiale:** Programme PURISE. Réalisation de mini-AEP à Lomé et un volet drainage des eaux pluviales

**UEOMA:** construction de forages (PMH) et mini-AEP scolaires dans les régions Maritime et des Plateaux

**AFD:** programme PASSCO (réalisation de forages (PMH) et latrines Ecosan en milieu solaire dans la région des Savanes/appui institutionnel à la DGEA et aux DREA). Programme PURGAP (appui institutionnel à la TdE, augmentation des capacités de production/exploitation, réhabilitation/extension de réseaux urbains à Lomé).

**Chine (coopération bilatérale):** programme de réalisation de 100 forages dans la région Maritime.

**Union Européenne:** programme de réalisation de mini-AEP dans la région Maritime et financement de 3 projets Facilité Eau : Unicef (région Maritime), Plan Togo (région Centrale), Croix Rouge (région Plateaux).

**JICA:** construction et réhabilitation d'ouvrages AEP (PMH + mini-réseau) dans les régions Savanes et Maritime

**BID:** réalisation/réhabilitation de forages, mini-AEP et latrines Ecosan dans les régions des Plateaux et Maritime

**Cartographie de la coopération décentralisée et non gouvernementale au Togo :**

[www.pseau.org/outils/actions/](http://www.pseau.org/outils/actions/)

## CONTACTS

**pS-Eau :** Philippe Mouton  
[mouton@pseau.org](mailto:mouton@pseau.org)

**Union des Communes du Togo:**  
[www.uct-togo.org](http://www.uct-togo.org)

**Conseiller de coopération et d'action culturelle au SCAC à Lomé:**

Gilles Petit De La Villeon,  
[gilles.petitdelavilleon@diplomatie.gouv.fr](mailto:gilles.petitdelavilleon@diplomatie.gouv.fr)

## Les principaux acteurs institutionnels à associer aux projets sont:

• **Le Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique**, en charge de la coordination générale des activités du secteur eau et assainissement.

• **La Société de Patrimoine Eau potable et Assainissement en milieu urbain et semi-urbain (SP-Eau):** gestion patrimoniale, programmation, recherche des financements et réalisation des infrastructures, y compris réhabilitation, renouvellement et extension des équipements existants.

• **La Togolaise des Eaux (TdE)**, société fermière, responsable de l'exploitation, de la maintenance des installations et de la gestion des abonnés pour l'eau potable en milieu urbain (Chefs-lieux de Préfecture et sous Préfecture)

• **Les Directions Régionales (5):** assistance à maîtrise d'ouvrage locale, coordination régionale

• **Le Ministère de la Santé**, à travers sa Division Assainissement et Hygiène du Milieu (assainissement autonome des eaux usées et excréta en milieu urbain et rural et promotion de l'hygiène).

## Les principaux modes de gestion du service de l'eau et de l'assainissement :

• **Eau potable en milieu urbain:** l'Etat confie les infrastructures et les investissements à la société publique de patrimoine (SP-Eau). L'exploitation est concédée par l'Etat à l'entreprise publique Togolaise des Eaux (TdE) dans 22 centres urbains.

• **Eau potable en milieu rural:** Exploitation déléguée aux associations d'usagers (AUSEP) et/ou à des opérateurs privés.

• **Assainissement collectif ou communautaire :** gestion déléguée à un opérateur public ou privé (à Lomé, exploitation du réseau par la TdE, environ 250 abonnés) ou à une association d'usagers (AUSEPA).

• **Assainissement individuel:** investissement et fonctionnement à la charge des familles.

Absence d'une filière structurée pour la collecte (hormis Lomé) et le traitement des boues de vidange.

## Les principaux outils de programmation :

• **Programmation nationale :** PANSEA (plans d'actions OMD+GIRE à l'horizon 2015) et PANGIRE

• **Programmation communale :** Plan de développement Communal > non opérationnel à ce jour mais en phase d'élaboration sous l'impulsion de la démarche [Quadrilogue](#).

## Les prescriptions techniques / normes :

Tout porteur de projet a obligation de déclarer ses travaux au Ministère ou après des directions régionales (DREA) afin d'alimenter la Base de données nationale eau et assainissement (PROGRES).

## Coût moyen du mètre cube d'eau:

- **En centres urbains (TdE):** prix de vente = 350 FCFA / prix de revient = 500 FCFA.
- **En zone rurale:** entre 15 et 25 FCFA la bassine de 50 litres (soit 300 à 500 FCFA/m<sup>3</sup>)

## POUR EN SAVOIR PLUS...

[Page pays du pS-Eau : www.pseau.org/autres-pays](http://www.pseau.org/autres-pays)

